RÉGION

GRAND EST

Production de méthane : faut-il couper les gaz ?

Le Grand Est est le premier producteur de biogaz en France. Les méthaniseurs y fleurissent et les défenseurs de l'environnement s'en inquiètent. France nature environnement et la Confédération paysanne pointent les revers de cette éclosion dans une contribution au « schéma biomasse Grand Est ».

La région Grand Est est le territoire le plus en pointe sur la production de biogaz. Elle est même devenue la première région française pour la filière biogaz-méthanisation en « nombre d'installations, en puissance installée et en nombre de projets d'injection ». Ces dernières années, les méthaniseurs ont ainsi fleuri dans les campagnes, semant l'inquiétude chez les défenseurs de l'environnement. France nature environnement Grand Est (FNE-GE) et la Confédération paysanne Grand Est viennent de faire part de leurs préoccupations dans une contribution apportée au projet de schéma régional biomasse Grand Est. La consultation s'est achevée le 5 février.

Encouragé par l'État qui a fixé, dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), un « objectif de 10 % de gaz d'origine renouvelable dans la consommation de gaz en 2030 », la filière a pris un essor considérable ces dix dernières années.

Vaste région agricole, le Grand Est, qui compte autour de 3 millions d'hectares de surfaces agricoles, dénombrait 124 unités de méthanisation agricole produisant de l'électricité et du biométhane injecté dans les réseaux au 1er mai 2019, selon une étude de l'Ademe. En 2020, la production locale devait couvrir « 6 % de la consommation électrique des habitants du Grand Est (hors chauffage) », selon une plaquette des chambres d'agriculture du Grand Est. En 2021, d'autres projets sont dans les tubes. À la suite d'un appel à candidatures, le seul conseil régional du Grand Est s'est vu soumettre plus d'une centaine de projets.

Un gel demandé

Cette croissance rapide inquiète le délégué régional de France nature environnement (FNE-GE), cosignataire avec la Confédération paysanne du document adressé au comité de pilotage de schéma régional biomasse Grand Est. Jean-François Fleck, par ailleurs président de Vosges Nature, réclame un moratoire sur la méthanisation et estime que les projections vont forcément entraîner des déséquilibres, en particulier parce que les méthaniseurs ne digèrent pas que des déchets organiques. Des cultures destinées à l'alimentation humaine et animale entrent également dans la composition de la biomasse. La France a limité à 15 % ces intrants. Dans le Grand Est, selon l'Ademe (*) Grand Est, ils représentaient 12 % (109 108 tonnes) de la biomasse en 2019.

Un taux excessif pour le porte-parole de FNE-GE : « Dans le Grand Est aujourd'hui, il y a un méthaniseur tous les 14 km de SAU (Surface agricole utile) en moyenne. Avec une projection de 279 méthaniseurs dans le futur, soit un total de près de 400 en 2030, on se rend compte que la proportion de culture, d'herbe, va prendre nettement le pas sur la valorisation des déchets ou des effluents d'élevage. On s'aperçoit que, dans le schéma régional, il s'agit de faire de l'énergie, moins avec les déjections animales peu méthanogènes, qu'avec les cultures : maïs, cultures intermédiaires… Cela confirme nos impressions de départ. » Patrick Génin, délégué de la LPO (Ligue de protection des oiseaux) Grand Est, a été associé à la réflexion. Lui aussi est sceptique : « Nous craignons une disparition des prairies au profit de cultures destinées aux méthaniseurs, ce qui va totalement déstabiliser les écosystèmes naturels. » Un avis partagé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, l'établissement public en charge de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin Rhin-Meuse.

Textes : Thierry FEDRIGO

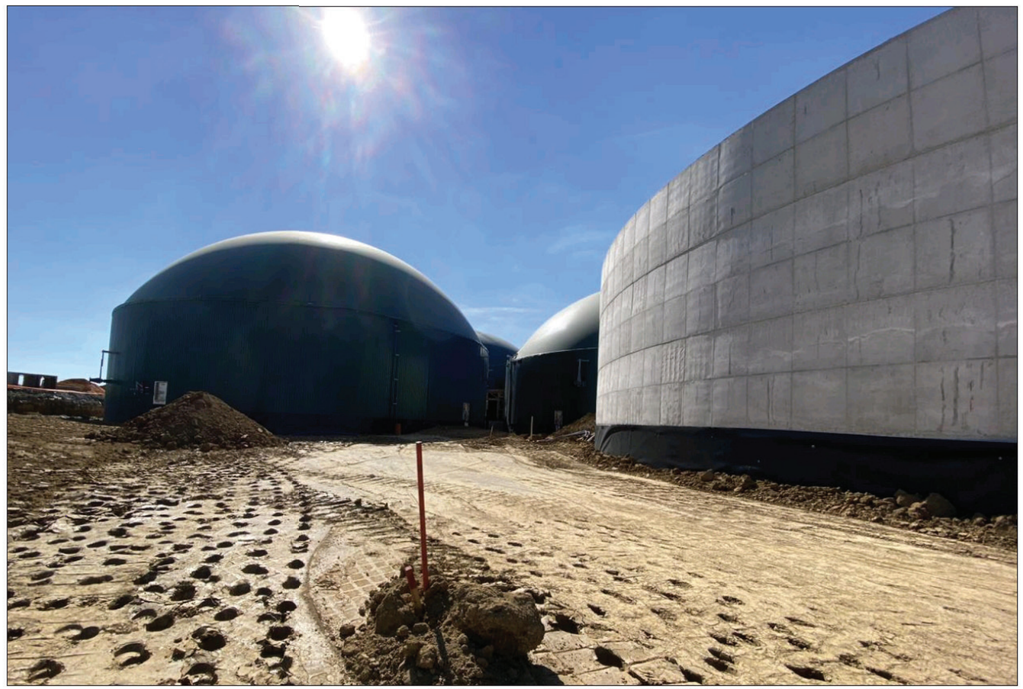

La France s'est fixé comme objectif d'atteindre 10 % de gaz d'origine renouvelable dans la consommation de gaz en 2030. Photo RL/Philippe DERLER

D'agriculteur à « énergiculteur »

Agriculteur à Schalbach (57, Pays de Sarrebourg), membre du bureau de la FDSEA 57 et président des abattoirs de Sarrebourg, Gilles Becker n'est pas homme à se laisser donner des leçons : « Que nos détracteurs aillent s'occuper des problèmes environnementaux où ils sont vraiment. Ici, on est dans le circuit court de l'énergie. Je ne comprends pas les oppositions. On a là un substitut aux énergies fossiles et à l'énergie nucléaire, et ça ne va pas. » En 2017, Gilles Becker, son frère et son fils décident de concrétiser un projet d'envergure à 7 millions d'euros.

« Tout est parti de l'idée de regrouper nos 170 vaches sous un même toit afin de réaliser des économies et de rationaliser nos installations pour améliorer nos conditions de travail », explique Gilles Becker. « Vu le montant de l'investissement (autour de 7 000 euros la place de vache) pour une nouvelle étable, l'opération s'est révélée risquée économiquement. On s'est donc dit qu'on pourrait adjoindre à l'élevage un méthaniseur qui nous permettrait de recycler les effluents dont le stockage est coûteux (1 000 € en construction/place de vache) et de nous rapporter des ressources. »

Gilles Becker et son frère produisent du méthane à travers la société Becker énergies de Schalbach. Photo RL/Olivier SIMON

Trois Smic par mois

Fin 2017, le permis de construire est accordé. Mais les financeurs demandent aux Becker de rôder leur modèle économique avant de construire leur nouvelle étable. Un sale coup. Mais pas de quoi regretter la réorientation de leur activité. L'unité de méthanisation, dont le coût a été réduit de 30 % grâce à une conception « maison », permet aujourd'hui à Gilles Becker de vivre décemment de son travail.

Son salaire d'éleveur est passé de 1 400 €/mois à 2 400 €/mois. Idem pour son frère. Son fils a pu être embauché au Smic. « En gros, avec la méthanisation, on a pu tirer trois Smic par mois. C'est une vraie bouffée d'oxygène », confie le fermier.

Son méthane sert de carburant à un moteur propre qui génère de l'électricité rachetée par EDF. Il produit 500 kW/h (4,5 millions de kW/an). Ce qui, sur une année, permet d'alimenter en électricité près de 2 500 foyers. Pour atteindre ce niveau de rendement, son méthaniseur ingurgite autour de 17 000 tonnes de matière organique par an.

Cette « biomasse » est composée à 60 % d'effluents d'élevage, de maïs de seconde récolte et de culture intermédiaire d'automne. « On a aussi une trentaine d'hectares de maïs dédié », indique Gilles Becker, ce qui, pour lui, n'est pas une hérésie : « Ce sujet est, à mon sens, extrêmement démagogique. Si là, on n'est pas dans l'économie circulaire, je ne comprends plus. Je ne crois pas qu'exporter du blé français à l'autre bout du monde ou rouler avec des batteries électriques a une empreinte carbone plus faible. Je pense que fabriquer l'énergie en local est une attente sociétale, au même titre que l'alimentation. »

Th. F.

ES5402 - V0

Un gros appétit de matière première

Selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) Grand Est, la méthanisation contribue à l'indépendance énergétique de la France tout en étant vertueuse. Elle permet le « traitement de déchets organiques et leur retour au sol, la production d'énergie renouvelable (biogaz) et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ». Le gaz fabriqué dans les exploitations à partir de la décomposition des effluents d'élevage, des drêches de culture ou de toute autre matière organique (sous-produits d'industries agroalimentaires, déchets ménagers, boues de station d'épuration…), est ensuite acheté aux agriculteurs, ce qui constitue pour eux un complément de ressource à l'heure du grand effondrement de leurs revenus. Le méthane est employé pour générer de la chaleur et/ou de l'électricité ou du carburant. Il peut également être introduit dans le réseau de gaz naturel après épuration.

Les méthaniseurs obligent à enfermer les bêtes, engloutissent une part de la nourriture réservée au bétail et contribuent à la disparition des prairies. Photo RL/Maury GOLINI

15 000 tonnes pour chauffer 500 maisons

Agriculteur biologique à Reillon en Meurthe-et-Moselle et représentant de la Confédération paysanne Grand Est, cosignataire de la contribution de France nature environnement Grand Est (FNE-GE), Rémy Toussaint a tenté l'aventure de la méthanisation sur son exploitation avant de faire marche arrière. Aujourd'hui, le lisier de son bétail va chez un voisin équipé d'un méthaniseur. Il parle donc en connaisseur. « La méthanisation contribue au retournement des prairies naturelles pour y mettre du maïs qui va dans les méthaniseurs parce que c'est plus rentable que d'élever des vaches ou des taurillons », déplore-t-il. « Il faut aussi maintenir les troupeaux enfermés pour pouvoir récupérer leurs bouses. Ce sont des bêtes qui ne voient plus les champs. » Son autre souci : l'engraissage des digesteurs qui conduit « certains agriculteurs à acheter de la matière première pour produire du biogaz » et leurs rendements : « Il faut d'énormes quantités de biomasse pour atteindre une production énergétique plutôt réduite. » La région Grand Est estime, en effet, qu'il faut un investissement minimum de 4 millions d'euros pour obtenir une rentabilité suffisante (lire par ailleurs). D'après l'Ademe, une unité de méthanisation traitant 15 000 tonnes de biomasse par an permet, en théorie, de chauffer 500 maisons ou de faire rouler 60 bus urbains.

ES5403 - V0

L'EST RÉPUBLICAIN Vosges matin
Votre Centre Relation Clients
Du lundi au vendredi : 8 h > 16 h
Le samedi : 8 h > 11 h 30
0 809 100 399 Service gratuit + prix appel
NUMÉRO NON SURTAXÉ PRIX D'UN APPEL LOCAL
lerabonnement@estrepublicain.fr

Cultures concurrentes et eau en danger

« Les digestats devraient être considérés comme de l'azote minéral et affectés des mêmes préconisations. » Photo RL/Pierre HECKLER

Les unités de méthanisation posent des problèmes d'approvisionnement et de concurrence entre cultures. Jean-François Fleck, délégué Grand Est de France nature environnement : « Dans certains départements, on se retrouve déjà face à de l'indisponibilité de fourrage parce qu'il y a une demande très forte des méthaniseurs. Ce qui fait également grimper les prix. » Un constat que dresse aussi l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Dans une note sur la méthanisation « agricole » dans les territoires, l'établissement public émet des réserves. Il relève que « l'installation des méthaniseurs s'accompagne souvent d'un fort recul des surfaces de prairies » et d'une « intensification de la gestion des cultures intermédiaires pièges à nitrates, qui ont pour vocation de pomper en automne une partie des excédents d'azote, et qui sont maintenant gérées de manière à augmenter leur productivité ». Concernant les épandages de digestats (boues issues des méthaniseurs qui servent de fertilisant) et leurs répercussions sur la qualité des eaux, l'agence préconise de mieux les surveiller. « Il semblerait que des dégradations significatives de la qualité des ressources en eau soient peut-être liées à ce développement. »

QUESTIONS À

Philippe Mangin, vice-président du conseil régional Grand Est en charge de la bio-économie

« Une méthanisation durable »

Philippe Mangin. Photo RL/Jean-Noël PORTMANN

Pourquoi un « schéma biomasse » ?

Au début de notre mandature, nous avons constaté qu'il y avait un très fort engouement autour de la méthanisation, un nombre important de projets qui nous arrivaient. On a donc souhaité maîtriser ce développement. On a construit une feuille de route qui s'est conclue par une stratégie de développement de la méthanisation durable.

Ce qui signifie ?

À ce jour, les signataires de cette stratégie ne doivent plus financer de projets qui ne répondraient pas aux vingt et un critères que nous avons définis comme l'empreinte territoriale. Une unité de méthanisation doit être imaginée sur un territoire et doit s'inscrire dans une économie totalement circulaire. On doit maîtriser les ressources du méthaniseur parfaitement et durablement. On doit éviter les problématiques de concurrence entre ressources qui nuisent aux éleveurs, comme en période de sécheresse.

Il ne s'agit donc pas de bloquer la méthanisation du Grand Est, mais de mieux l'accompagner ?

Nous accompagnons les projets de ceux qui veulent bénéficier de nos subventions, ce qui n'empêche pas l'émergence de projets hors de notre champ d'action. Nous invitons l'État à être signataire de notre feuille de route. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Cela posé, la Région veut être leader, tant sur le biogaz que sur les agrocarburants. Le Grand Est est très mobilisé sur la défossilisation de l'économie. Il a une carte à jouer économiquement. En tant que plus grande région agricole de France avec la Nouvelle Aquitaine et région forestière, nous avons des ressources en biomasse considérables. C'est un avantage qu'il faut transformer. »